

<https://www.paris-normandie.fr/id514905/article/2024-04-18/six-mois-avec-sursis-et-interdi...>

Par Nicolas Le Jean

5 min read

Six mois avec sursis et interdiction d'exercer pour l'enseignant du Havre qui avait sorti un couteau

La sanction va au-delà des réquisitions du procureur. Ce jeudi 18 avril 2024, Patrick Domenget, professeur du lycée Claude Monet au Havre, a été condamné à six mois de prison avec sursis et à trois ans d'interdiction d'enseigner. Il était poursuivi pour avoir sorti un couteau en classe et proféré de violents propos.



Par Nicolas Le Jean

Publié: 18 Avril 2024 à 21h56 Temps de lecture: 1 min



Maître Antoine Siffert, avocat de Patrick Domenget, a jugé la décision du tribunal « sévère ». « Il y a des chances qu'on fasse appel », a-t-il indiqué - Photo Paris-Normandie

Au terme de quatre heures de débats, le tribunal correctionnel a tranché. Patrick Domenget, 52 ans, professeur d'histoire-géographie au lycée Claude Monnet du Havre, a été condamné ce jeudi 18 avril à six mois de prison avec sursis. L'enseignant, poursuivi pour violence avec usage ou menace d'une arme devant ses élèves de 1^{ère} le samedi 21 octobre 2023, ne pourra plus exercer son métier pendant trois ans. Interdiction lui est en outre faite de détenir une arme durant cinq ans.

Le 21 octobre 2023, l'enseignant avait sorti un opinel de son sac. Il avait aussi proféré ces violents propos : « *Aujourd'hui si on m'énerve, je pourrai soulever un élève de seconde et le frapper jusqu'à ce que sa tête explose.* »

« Un pétage de plombs »

Cela a été « *un pétage de plombs et uniquement cela, c'est apparu aux yeux de tous sauf de la cour* », a exprimé Patrick Domenget à l'issue de l'audience.

La décision du tribunal est « sévère » a estimé son avocat, M^e Siffert, à l'issue de l'audience. Il a déploré que le tribunal « n'a[it] pas saisi le mal-être très important » de son client au moment des faits.

De fait, le tribunal est allé au-delà des réquisitions du procureur. Ce dernier avait notamment demandé trois mois de prison avec un sursis probatoire de deux ans. Il avait sollicité une interdiction d'activité au contact de mineurs durant deux ans, mesure « plus appropriée qu'une interdiction d'enseigner ».

« Il y a des chances qu'on fasse appel », a indiqué Me Siffert.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Le Havre \(Seine-Maritime\)](#)

Generated with Reader Mode